

Recyclage Agriculture Films Usagés - RAFU II

APPEL A PROJETS 2016

Dispositif de soutien financier à des projets visant à améliorer les conditions de dépose des films plastiques de maraîchage.

Ce dispositif apporte un soutien financier aux projets visant à :

- Améliorer les pratiques de pose et dépose des films agricoles utilisés en maraîchage.
- Adapter ou mettre au point des matériels ou équipement innovants pour la dépose des films de paillage.
- Sensibiliser les producteurs sur les pratiques et matériels ciblés.

Le soutien financier apporté est de 70% maximum des dépenses éligibles, dans la limite de 49,000€ par projet.

Contenu

1. Contexte et objectifs du dispositif.....	2
2. Quels projets peuvent être accompagnés ?.....	2
3. Qui peut participer ?.....	3
4. Quels sont les critères d'éligibilité de votre projet ?.....	4
5. Comment monter et soumettre votre projet ?.....	5
6. Comment nous joindre ?.....	5
7. Comment votre projet sera-t-il évalué ? Et selon quel calendrier ?.....	5
8. Quels seront vos engagements ?	6
9. Confidentialité des données ?.....	6
10. Quelles sont les possibilités financières d'accompagnement de votre projet ?.....	6
11. Annexes	8

**Date limite de dépôt des dossiers :
30 juin 2016**

1. Contexte et objectifs du dispositif

La réduction du taux de souillure des films agricoles usagés utilisés en maraîchage représente un enjeu technique et économique important pour les exploitants agricoles ainsi que pour la filière de collecte et de valorisation de ces déchets. La diminution de 30 ou 40% de la souillure totale réduirait le volume transporté, faciliterait le recyclage et améliorerait la valorisation des films. En conséquence, elle permettrait de diminuer fortement le coût de l'élimination de ces déchets.

Dans ce contexte, le projet RAFU I (Recyclage Agriculture Films Usagés) a été lancé en décembre 2011 et s'est achevé fin 2015 avec comme résultats d'améliorer les conditions de collecte et de valorisation des films plastiques agricoles souillés, en maraîchage, principalement paillage et semi forçage.

Les avancées majeures du projet RAFU I permettent d'envisager dès 2016 le **transfert des innovations RAFU I vers les producteurs**, en adaptant les outils et méthodes aux cultures et conditions locales. L'enjeu réside dans l'appropriation de la problématique, des outils et des méthodes par les acteurs locaux.

Dans la continuité de RAFU I, l'objectif de l'appel à projets RAFU II est de pouvoir répondre aux enjeux économiques des filières de productions (réduction des coûts de production, production performante en quantité et en qualité afin d'en consolider leur compétitivité) ainsi qu'aux enjeux environnementaux (réduction à la source, gestion responsable des déchets, performance environnementale).

Le projet RAFU II vise en priorité les principaux bassins de production agricole où s'utilisent des quantités importantes de film de paillage les plus souillés (films de classes F, C1 et C2).

2. Quels projets peuvent être accompagnés ?

L'appel à projets RAFU II cible les projets en France métropolitaine visant à améliorer les conditions de dépose des films plastiques agricoles souillés, utilisés en maraîchage.

Basés sur les résultats de RAFU I, les projets doivent développer les trois grands axes suivants :

- Evaluation des pratiques existantes (I).
- Amélioration des techniques de dépose (II).
- Dissémination des bonnes pratiques (III).

(I) Evaluation des pratiques existantes

La connaissance des pratiques culturales, poses et déposes des films agricoles, est un préalable nécessaire à l'adaptation et au développement d'équipement de dépose. Les projets doivent ainsi prévoir une phase d'analyse des pratiques existantes – via des enquêtes auprès des producteurs notamment - pour assurer :

- L'établissement de fiches de bonnes pratiques.
- L'acquisition de références techniques quant aux besoins des producteurs.

Cette phase doit s'accompagner d'une analyse des taux de souillure des films agricoles usagés en conditions locales (ou caractérisation), afin d'obtenir un référentiel technique selon les pratiques.

Les campagnes d'analyse seront réalisées grâce à la méthode validée dans le cadre du projet RAFU I (prélèvement, analyse).

(II) Amélioration des techniques de dépose

L'objectif premier des projets, quand cela est possible, est d'adapter le prototype de dépose RAFU I aux conditions locales.

Néanmoins, si la première partie du projet (Axe I) a permis de définir les besoins en méthodes et équipements adaptés aux pratiques culturelles locales, plusieurs autres options sont possibles en fonction des pratiques, des cultures et des besoins locaux :

- Améliorer les pratiques et méthodes.
- Adapter le matériel existant (utilisé dans le bassin de production concerné).
- Développer une nouvelle machine.

Les nouvelles machines seront testées en condition (test au champ) avec les producteurs du bassin de production ciblé et pour chaque culture. De ces essais peut découler une dernière phase d'ajustement des équipements testés.

Cet Axe II doit comprendre une évaluation de l'impact économique des nouvelles techniques de dépose, en comparant en particulier le coût des déposes traditionnelles et le coût des déposes de type RAFU II. Cette analyse comparative se basera sur les analyses développées par RAFU I au chapitre 7.2.1 « Impact économique de la dépose » du rapport final, prenant notamment en compte le débit des chantiers de dépose, le poids des films neufs et des films usagés, le poids de la souillure.

(III) Dissémination des connaissances

Chaque porteur de projet assurera une dissémination des connaissances et des techniques acquises afin de permettre au plus grand nombre d'exploitants d'accéder au plus tôt à ces nouvelles possibilités.

3. Qui peut participer ?

i. Consortium type

Le consortium type se compose d'un :

- ✓ Porteur de projet local.
- ✓ Référent technique local, réunissant la compétence technique attachée à la culture visée par le projet et aux pratiques de pose et dépose des films agricoles.
- ✓ Référent machinisme.
- ✓ Référent caractérisation des films agricoles usagés.

ii. Porteur de projet

Les organisations ou groupements de producteurs seront les porteurs de projets privilégiés. Au cœur de la problématique, ils seront à même de pouvoir développer les solutions les plus appropriées en impliquant directement les producteurs. D'autres organismes tels que des fédérations ou Chambres d'agriculture pourraient aussi porter ces projets.

iii. Bassins de productions

RAFU II vise en priorité les principaux territoires de France métropolitaine où s'utilisent des quantités importantes de film de paillage les plus souillés (films de classes F, C1 et C2), en particulier :

- Bretagne : production d'échalote.
- Sud-ouest, Poitou-Charentes, Sud-est : production de melons.
- Sud-est – Sud-ouest : production de salades.
- Sud-ouest : production de fraises.
- Sud-ouest : production de carottes.

Le projet restera ouvert à d'autres propositions de couples cultures/territoires.

4. Quels sont les critères d'éligibilité de votre projet ?

i. Contenu des actions

Les types de cultures ainsi que les films agricoles concernés devront apporter une valeur ajoutée significative à la réduction du taux de souillure. Les projets doivent ainsi comprendre un résultat économique significatif : amélioration des performances de dépose, réduction du coût de gestion des films usagés (collecte et valorisation), etc.

Les projets doivent mettre en œuvre les trois axes mentionnés au point 2). Ils doivent répondre aux attentes suivantes :

ACTIONS	OBJECTIFS	LIVRABLES
Axe I : Evaluation des pratiques existantes		
Etat des lieux et caractérisation (action I.)	<ul style="list-style-type: none">- Identifier les pratiques existantes de dépose.- Restituer les meilleures pratiques.- Analyser les taux de souillure des films usagés.	<ul style="list-style-type: none">- Fiches de bonnes pratiques.- Synthèse des taux de souillure (résultats des caractérisations).
Axe II : Amélioration des techniques de dépose		
Mise en pratique et essai (action II.1)	<ul style="list-style-type: none">- Tester les pratiques évaluées.- Tester les équipements existants et le prototype RAFU 1 (essais comparatifs)- Analyser les performances et identifier les adaptations nécessaires.- Etablir des recommandations pour le développement ou l'adaptation des équipements.	<ul style="list-style-type: none">- Rapport d'essai.- Recommandations machiniste- Bilan économique comparatif
Conception et fabrication des équipements (action II.2)	<ul style="list-style-type: none">- Mise au point d'équipement de dépose adapté au type de culture et au bassin de production concernés (adaptation ou développement).	<ul style="list-style-type: none">- Fiche technique- Prototype prêt à l'usage
Axe III : Dissémination des bonnes pratiques		
Dissémination des résultats auprès des producteurs (action III.)	<ul style="list-style-type: none">- Diffuser auprès des producteurs la mise en œuvre des bonnes pratiques identifiées ainsi que les performances de l'équipement mis au point.	<ul style="list-style-type: none">- Fiche de vulgarisation.- Réunions techniques.- Démonstration au champ.

Les projets doivent par ailleurs prévoir une action dédiée à la « gestion du projet », afin d'assurer le suivi du projet (budget, planning, réalisation des actions, reporting).

ii. Budget

Concernant le budget, il est recommandé de respecter la structure suivante :

Axe	% du budget total
I : Evaluation des pratiques existantes	10% < budget Axe I < 20%
II : Amélioration des techniques de dépose	60% < budget Axe II < 80%
III : Dissémination des bonnes pratiques	10% < budget Axe III < 20%

Le montant total des projets ne constituera pas un critère d'éligibilité.

iii. Durée du projet

Les projets devront être finalisés d'ici fin 2017.

5. Comment monter et soumettre votre projet ?

Les dossiers de candidature se composent a minima de :

- Une note technique.
- Une fiche technique par action (« fiche action »).
- Une description du consortium.
- Un planning détaillé par action.
- Un budget détaillé par action et par poste de dépenses.

Les **formulaire**s et/ou **modèles** de documents à renseigner se trouvent en **annexes**.

6. Comment nous joindre ?

La coordination du dispositif est assurée par le Comité français des plastiques en agriculture (CPA) via la commission Agriculture Plastique Environnement (APE). Les questions relatives au dispositif RAFU II et aux modalités de dépôt doivent être adressées par email à Bernard Le Moine: b.lemoine@plastiques-agriculture.com.

7. Comment votre projet sera-t-il évalué ? Et selon quel calendrier ?

Les aspects environnementaux, techniques et financiers seront évalués par un comité national d'évaluation, suivant les critères ci-dessous :

- Impact du soutien apporté: effet de levier et caractère incitatif du soutien demandé, changement de comportement chez le bénéficiaire et /ou les producteurs de la zone concernée.
- Volumes de films agricoles usagés concernés par le projet et potentiellement concernés par les retombées du projet.
- Inscription du porteur de projet dans une démarche de long terme visant à modifier ses pratiques actuelles et/ou les pratiques des producteurs de la zone concernée.
- Développement d'équipements / matériels innovants.
- Résultats économiques attendus par le projet.
- Organisation du projet : adéquation des actions et du budget avec les objectifs, solidité du plan de financement, cohérence technique (planning, actions, budget).

Dans la limite du budget disponible, les dossiers sélectionnés seront avisés dans un délai d'un mois à compter de la date limite de candidature. En fonction des résultats, le dispositif de soutien RAFU II pourra être reconduit en 2017 : les projets non sélectionnés en 2017 par manque de budget disponible, pourraient donc l'être en 2017.

Calendrier :

30/06/2016	Date limite de dépôt des dossiers
31/07/2016	Sélection des projets retenus

8. Quels seront vos engagements ?

Le demandeur s'engage à affecter l'aide apportée aux opérations envisagées.

Le CPA se réserve le droit d'effectuer une vérification de l'allocation de l'aide. Pour cela, le CPA pourra accéder aux documents des entreprises et organismes aidées et procéder à des visites.

9. Confidentialité des données ?

Le CPA s'assure que les documents transmis dans le cadre de cet appel à projets sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués que dans le cadre de l'expertise interne.

Une fois le projet sélectionné, les partenaires sont tenus de mentionner le soutien apporté dans leurs actions de communication et la publication de leurs résultats.

Le CPA se réserve le droit de communiquer sur les objectifs généraux, sur les enjeux et sur les résultats des projets sur la base des informations diffusables.

Enfin, les porteurs de projets lauréats sont tenus à une obligation de transparence et de reporting vis-à-vis du CPA jusqu'à la phase d'évaluation des projets réalisés.

10. Quelles sont les possibilités financières d'accompagnement de votre projet ?

i. Montant de l'aide

Grace au soutien du CPA, les projets sélectionnés bénéficieront d'un soutien à hauteur de **70% des dépenses éligibles**, dans **la limite de 49,000 € par projet**.

Le budget indicatif de chaque projet est de 70,000€. A noter que chaque porteur de projet pourra néanmoins présenter des budgets différents, inférieurs ou supérieurs, en fonction des besoins eu égard au type de culture concerné et aux conditions locales. Les plafonds d'aides indiqués ci-dessous resteront néanmoins identiques.

Le budget de chaque porteur de projet pourra ainsi être financé, en plus du soutien du CPA susmentionné, par d'autres financeurs, notamment territoriaux. Dans ce cas, il est impératif de l'indiquer dans le dossier de candidature.

ii. Dépenses éligibles

Pour les projets sélectionnés, le CPA déterminera la part des couts totaux qui seront éligibles.

Les catégories de dépenses éligibles au financement de l'appel à projet RAFU II sont les suivantes :

- Personnel (temps Homme) :
 - o Analyse des pratiques.
 - o Caractérisation
 - o Conception équipement.
 - o Essais au champ et analyse des résultats.
 - o Communication / dissémination.
 - o Etc...
- Déplacement : frais de déplacement.
- Equipement:
 - o Achat et adaptation du matériel de caractérisation.
 - o Fabrication et achat des équipements de dépose.
 - o Etc
- Consommables
 - o Frais liés aux essais (utilisation d'un tracteur pour les essais machine par exemple).
 - o Matériel de communication / dissémination.
- Autres :
 - o Location de salle pour des réunions de sensibilisation.
 - o Transport équipements.
 - o Location d'équipement.
 - o Caractérisation.
 - o Etc.

Tous les postes de dépenses peuvent être externalisés (sous-traitance) et seront à indiquer comme tels dans le budget prévisionnel.

iii. Règles de versement de l'aide

Le CPA agira comme guichet unique vis-à-vis des porteurs de projet pour la réception des dossiers de candidature et le versement du soutien.

Le soutien accordé sera versé au bénéficiaire de la façon suivante :

- Avance de 35% du montant d'aide CPA apportée en début de projet.
- Versement intermédiaire de 70% du montant de l'aide CPA apportée, duquel sera déduit le montant de l'avance consentie.
- Versement final du solde, une fois le projet réalisé.

Les versements intermédiaire et final se feront sur présentation d'un état récapitulatif de dépenses attestant de l'exécution des dépenses éligibles rattachés à ces versements.

Un modèle de reporting financier sera transmis aux bénéficiaires.

11. Annexes

Annexe I : Note technique (à renseigner)

Nom du projet :

Nom du porteur de projet:

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Statut du demandeur bénéficiaire :

E.U.R.L.

S.A.R.L.

Entreprise individuelle

S.A.

Association

Organisme consulaire

Autre (à préciser) :

Effectif :

Chiffre d'Affaires :

Adresse siège :

Contact - Responsable technique (identité et fonction) :

Téléphone :

Adresse électronique :

INFORMATIONS TECHNIQUES

Intitulé du projet :

Lieu de réalisation :

Dates de réalisation du projet :

Filières concernées :

Gisement de films agricoles usagés concernés (déchets) :

Nature des partenariats techniques :

Résumé du projet :
(2 pages max.)

Budget général du projet :

- Montant total :
- Montants totaux par poste de dépenses :
- Investissements nécessaires (objet, montant) :

Budget	Financements du projet
Budget de fonctionnement (dépenses internes) :	
Budget d'investissement (achats d'équipement, de prestations externes, ...)	
Total :	Total :

Caractère exemplaire et novateur du projet :
(1/2 page max.)

Performance environnementale du projet :
(1/2 page max.)

- Réduction du taux de souillure des films agricoles usagés. Réduction correspondante en tonnage des films agricoles usagés.
- Autre (à préciser)

Performance économique du projet :
(1/2 page max.)

- Bilan économique comparatif.
- Nombre d'unités d'équipements/matériels potentielles suite au projet.
- Autre (à préciser)

Moyens de mesure et de suivi des performances du projet :
(1/2 page max.)

Communication que vous allez engager (interne et/ou externe) et sensibilisation (salariés, fournisseurs, prestataires, producteurs du bassin de production) :
(1 page max.)

Pérennité du projet à la suite du soutien (expliciter la contribution du projet à une dynamique de territoire ; expliciter les liens avec les collectivités, les groupements de producteurs du bassin de production concerné, etc.) (1/2 page max.)

Annexe II : Modèles de fiches actions
(modèle à compléter/modifier)

ACTION I

- **Titre de l'action** : Etat des lieux et caractérisation
- **AXE** : Evaluation des bonnes pratiques (axe I)

	Acteur
Chef de projet	
Téléphone	
Adresse e-mail	

CONTEXTE ET ENJEUX, HISTORIQUE

Chaque production (type de culture et bassin de production) donne des résultats différents en termes de collecte et de recyclage des films agricoles usagés. Le type de film utilisé ainsi que les conditions de pose et dépose (climat, type de sol, etc) sont les facteurs impactant majeurs.

Le préalable est donc de faire un point de situation, grâce à un relevé des pratiques existantes de pose et de dépose des films, et des résultats de caractérisation disponibles (analyse des taux de souillure), afin de pouvoir déterminer les options les plus pertinentes pour le projet.

OBJECTIFS

Analyse de l'existant et identification des besoins des producteurs
Identifier précisément les pratiques existantes de pose et dépose des films.
Analyse des taux de souillure des films usagés dans les conditions locales du projet.
Identifier et restituer les meilleures pratiques (guide des meilleures pratiques à destination des producteurs).
Identifier les besoins en équipements par culture et bassin de production.

DEMARCHE / METHODE

Par un recensement des pratiques de pose, un recensement des pratiques de dépose et une corrélation des pratiques avec le niveau de qualité (résultats de caractérisation).

Ceci sera réalisé au travers d'enquêtes selon une méthodologie déjà établie dans le cadre de RAFU :

- a) Préparation des questionnaires
- b) Détermination de l'échantillon à consulter
- c) Enquête
- d) Analyse
- e) Synthèse
- f) Recommandations

Caractérisation : elle sera réalisée par des campagnes d'analyses de films plastiques usagés, selon la méthode (protocole expérimental) validée dans **le cadre du projet RAFU I** :

- prélèvements (grâce à une carotteuse spécialement conçue).
- analyse des échantillons.

Des réunions techniques avec les producteurs seront organisées afin d'échanger et d'identifier des synergies.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

(nombre de jour par profil / budget demandé détaillé et global)

A compléter

LIVRABLES – et/ou Indicateurs de résultats

- Fiches de bonnes pratiques (référentiel technique à destination des producteurs).
- Synthèse des taux de souillure mesurés sur le bassin de production, par culture et produit.

VALORISATION ET SUITE POSSIBLE

Ce travail sur le bassin de production pourra servir de base d'étude pour de futurs projets dans d'autres bassins. Il viendra par ailleurs compléter les études sur différents types de culture, permettant de mutualiser par la suite les données et avancées.

Le travail d'analyse des taux de souillure alimentera la base de données générale sur la caractérisation des films agricoles usagés. Il permettra donc d'étoffer la connaissance sur ce sujet à niveau plus global sur l'ensemble des cultures et pratiques agricoles.

<i>DUREE</i>					
<i>DATE DE DEBUT</i>		<i>ÉCHEANCE INTERMEDIAIRE</i>		<i>DATE DE FIN</i>	

ACTION II.1

- **Titre de l'action:** Mise en pratique et essai.
- **AXE :** Amélioration des techniques de dépose (axe II)

	Acteur
Chef de projet	
Téléphone	
Adresse e-mail	

<p>CONTEXTE ET ENJEUX, HISTORIQUE</p> <p>Si la première partie du projet a permis d'évaluer les pratiques existantes et de définir les besoins en équipement adapté aux pratiques culturelles locales, plusieurs options sont possibles en fonction des pratiques, des cultures et des besoins locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer et adapter les pratiques existantes. - Adapter le matériel existant. - Adapter le prototype de dépose RAFU I (option privilégiée). - Développer de nouveaux équipements adaptés aux pratiques culturelles. 					
<p>OBJECTIFS</p> <p>Tester les pratiques existantes. Tester le prototype RAFU I et les éventuels équipements existants en condition (test au champ) avec les producteurs du bassin de production. Mesurer précisément la réduction du taux de souillure obtenu lors de la mise en œuvre de nouvelles techniques de dépose. Analyser les performances et identifier les adaptations nécessaires. Etablir des recommandations pour le développement ou l'adaptation des équipements identifiés.</p>					
<p>DEMARCHE / METHODE</p> <p>Essais en conditions réelles de dépose au champ. Sur base des résultats des essais, des recommandations pour le développement du nouvel équipement seront élaborées.</p> <p>Cette action pourra être répétée en année n+1 avec les nouveaux équipements.</p>					
<p>MOYENS MIS EN ŒUVRE (nombre de jour par profil / budget demandé détaillé et global) A compléter</p>					
<p>LIVRABLES – et/ou Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'essai. - Recommandations machiniste (conception nouvel équipement). - Bilan économique comparatif (méthode traditionnelle / RAFU II). 					
<p>VALORISATION ET SUITE POSSIBLE</p> <p>Les essais permettront d'étoffer la base de connaissance des pratiques de dépose. En fonction des résultats et de la spécificité de l'équipement identifiée, les données élaborées dans le cahier des charges pourront servir pour d'autres développements.</p>					
DUREE					
DATE DE DEBU		ÉCHEANCE INTERMEDIAIRE		DATE DE FIN	

ACTION II.2

- **Titre de l'action 3** : Conception et fabrication des équipements
- **Axe** : Amélioration des techniques de dépose (axe II).

	Acteur
Chef de projet	
Téléphone	
Adresse e-mail	

CONTEXTE ET ENJEUX, HISTORIQUE L'enjeu est d'adapter l'innovation RAFU I de matériel de dépose à d'autres types de cultures et productions par le développement d'un nouveau prototype ou l'adaptation du matériel existant (en fonction des conclusions des actions précédentes état des lieux et identification des besoins).					
OBJECTIFS Mise au point d'équipement de dépose adapté au type de culture et au bassin de production (adaptation ou développement).					
DEMARCHE / METHODE Conception de l'équipement sur la base des recommandations élaborées suite aux premiers essais.					
MOYENS MIS EN ŒUVRE (nombre de jour par profil / budget demandé détaillé et global) A compléter					
LIVRABLES – et/ou Indicateurs de résultats <ul style="list-style-type: none">- Fiche technique.- Prototype prêt à l'usage (essais)					
VALORISATION ET SUITE POSSIBLE Le prototype spécifique pourra être testé sur le même type de culture dans d'autres bassins de production. Il pourra aussi servir comme base pour des essais sur d'autres types de culture, non encore testés.					
DUREE					
DATE DE DEBUT		ÉCHEANCE INTERMEDIAIRE		DATE DE FIN	

ACTION III

- **Titre de l'action** : Dissémination des résultats auprès des producteurs
- **Axe** : Dissémination des bonnes pratiques (III).

	Acteur
Chef de projet	
Téléphone	
Adresse e-mail	

<p>CONTEXTE ET ENJEUX, HISTORIQUE Le projet répond à un enjeu principal : améliorer la performance environnementale des exploitations maraichères, sans nuire à leur compétitivité économiques.</p>					
<p>OBJECTIFS L'objectif est de diffuser au plus large la mise en œuvre des bonnes pratiques identifiées ainsi que les performances de l'équipement mis au point.</p>					
<p>DEMARCHE / METHODE Chaque porteur de projet assurera une dissémination des connaissances et des techniques acquises afin de permettre au plus grand nombre d'exploitants d'accéder au plus tôt à ces nouvelles possibilités. Des réunions techniques avec démonstration des équipements au champ seront organisées ainsi que des campagnes de sensibilisation.</p>					
<p>MOYENS MIS EN ŒUVRE (nombre de jour par profil / budget demandé détaillé et global) A compléter</p>					
<p>LIVRABLES – et/ou Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de vulgarisation. - Réunions techniques. - Démonstration au champ. 					
<p>VALORISATION ET SUITE POSSIBLE L'objectif même de cette action est de valoriser les résultats et avancées obtenus par le projet.</p>					
DUREE		ÉCHEANCE INTERMEDIAIRE		DATE DE FIN	
DATE DE DEBUT					

ACTION IV

- **Titre de l'action** : Gestion de projet
- **Axe** : transversal

	Acteur
Chef de projet	
Téléphone	
Adresse e-mail	

<p>CONTEXTE ET ENJEUX, HISTORIQUE Chaque projet local s'inscrit dans une dynamique nationale visant à transférer au niveau local les innovations obtenues par le projet RAFU. Chaque projet participera donc de la connaissance globale sur les techniques et pratiques de gestion des films agricoles usagés.</p>					
<p>OBJECTIFS Encadrer la réalisation du projet.</p>					
<p>DEMARCHE / METHODE Trois axes majeurs sont identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encadrer les différentes actions, en respectant le calendrier et le budget. - Encadrer les relations entre les différents partenaires du projet. - Réaliser les documents de synthèse à destination notamment des financeurs. 					
<p>MOYENS MIS EN ŒUVRE (nombre de jour par profil / budget demandé détaillé et global) A compléter</p>					
<p>LIVRABLES – et/ou Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accord de consortium et feuille de route générale du projet. - Rapport (final) : actions, calendrier, budget. - Rapport sur les résultats économiques du projet. 					
<p>VALORISATION ET SUITE POSSIBLE Cette phase est importante et permettra d'envisager une suite au projet en fonctions des résultats obtenus.</p>					
DUREE	Durée du projet				
DATE DE DEBUT		ÉCHEANCE INTERMEDIAIRE		DATE DE FIN	

Annexe III : Composition du consortium type
(modèle à compléter/modifier)

Catégorie partenaires	Nom partenaires	Actions concernées	Localisation
Porteur de projet	P1	Montage projet- coordination - reporting - communication	local
Partenaire technique (production)	P2	Organisation - suivi - évaluation essais au champ	local
Bureau d'étude machinisme (conception/développement matériel)	P3	Conception - développement prototype	-
Entreprise de machinisme agricole	P4	Fabrication matériel	-

Annexe IV : Actions et Planning

(modèle à compléter/modifier : chaque projet présentera des actions et un calendrier propres)

Date butoir	n° action	Description action	2016			2017				2018
			T2 2016	T3 2016	T4 2016	T1 2017	T2 2017	T3 2017	T4 2017	T1 2018
		Etat des lieux (recensement des pratiques de pose, recensement des pratiques de dépose, corrélation des pratiques avec le niveau de qualité)								
		Identification des besoins des producteurs et sensibilisation (réunions techniques, etc)								
		Essai prototype existant au champ								
		Analyse des modifications à apporter (rapport d'essai)								
		Elaboration du cahier des charges prototype spécifique culture								
		Conception prototype spécifique (via bureau d'études)								
		Fabrication prototype spécifique (via machiniste)								
		Essai prototype spécifique au champ								
		Rapport d'adaptation finale prototype spécifique								
		Conception machine v1 (via bureau d'études)								
		Fabrication machine v1 (via machiniste)								
		Dissémination								
		Gestion de projet								

Annexe V : Budget

(modèle : les porteurs de projets peuvent présenter leur budget sous un autre format)

RAFU II - Budget prévisionnel															
ACTIONS	DEPENSES														
	Personnel			Déplacement			Equipe- ment	Consom- mables	Autres	Sous- total	Frais généraux (4% total)	TOTAL	Financement CPA	Autre finance- ment 1	Autre finance- ment 2
	<i>Jours</i>	<i>Taux jour</i>	<i>Total</i>	<i>Nombre</i>	<i>Tau x jour</i>	<i>Tota l</i>									
Action 1			0			0				0	0	0			
Action 2			0			0				0	0	0			
Action 3			0			0				0	0	0			
Dissémin ation			0			0				0	0	0			
Gestion de projet			0			0				0	0	0			
										0	0	0			
TOTAL	0		0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Annexe VI : Rapport final
(à renseigner en fin de projet)

DATE RAPPORT

1. Rappel projet

- i. Rappel du consortium
- ii. Contexte du projet :
 - o Situation avant-projet
 - o Objectifs spécifiques du projet
- iii. Rappel du calendrier

2. Avancées

- i. Description générale des avancées
 - Axe I : Amélioration des pratiques existantes
 - o *Description des avancées (1 page max)*
 - Axe II : Adaptation/développement d'équipements de dépose
 - o *Description des avancées (1 page max)*
 - Axe III : Dissémination des connaissances
 - o *Description des avancées (1 page max)*
- ii. Avancées action par action

PAR FICHE ACTION :

Objectifs

	Réalisés / non réalisés	Echéance pour non réalisés	Explication retard éventuel	Commentaires
Objectif 1				
Objectif 2				
Objectif 3				

Livrables

	Réalisés (date de réalisation) / non réalisés	Echéance pour non réalisés	Explication retard éventuel	Commentaires
Livrable 1				
Livrable 2				
Livrable 3				

Un **modèle de reporting financier** sera **transmis ultérieurement** (notamment pour le versement du soutien intermédiaire).